

GUIDE PRATIQUE

Préparation au concours de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA)

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM) propose un parcours de préparation destiné aux candidats souhaitant se présenter aux concours ou à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique (PEA) de la fonction publique territoriale.

Cette préparation a pour objectif d'accompagner les candidats dans la compréhension des attendus des épreuves, la constitution de leur dossier professionnel, l'acquisition des connaissances relatives à l'environnement territorial et culturel ainsi que la préparation à l'entretien oral.

2. CONDITIONS D'ACCÈS

Avant toute inscription, le candidat est invité à vérifier qu'il remplit les conditions requises pour la voie d'accès concernée.

Concours externe

Le candidat doit répondre à au moins l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du diplôme requis selon la spécialité concernée ;
- DNSEP ou diplôme équivalent pour les Arts plastiques ;
- Certificat d'Aptitude (CA) pour la Danse, la Musique ou le Théâtre ;
- Bénéficier d'une reconnaissance de diplôme ou d'expérience (CED) permettant l'accès au concours en dispense de titre, ou avoir engagé une démarche auprès de la commission compétente ;
- Être parent de trois enfants.

Concours interne

Le candidat doit répondre à au moins l'une des conditions suivantes :

- Justifier de trois années de services en qualité d'Assistant d'Enseignement Artistique titulaire ou contractuel, ou d'Assistant Principal d'Enseignement Artistique contractuel, et être titulaire du Diplôme d'État (DE) ou du DUMI ;
- Bénéficier d'une reconnaissance de diplôme ou d'expérience (CED) permettant l'accès au concours ;
- Être parent de trois enfants.

Examen professionnel

Le candidat doit justifier de dix années de services dans le cadre d'emplois concerné.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être complété avec soin et accompagné des pièces justificatives requises.

Pièces obligatoires

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Photographie d'identité récente ;
- Documents attestant de la situation administrative ou professionnelle du candidat ;
- Diplômes, attestations ou justificatifs correspondant à la voie d'accès choisie.

Pièces complémentaires selon la situation

- Livret de famille pour les candidats justifiant de trois enfants ;
- Notification ou justificatif de reconnaissance de diplôme ou d'expérience (CED) ;
- Attestation MDPH pour toute demande d'aménagement liée à une situation de handicap ;
- État de services pour les candidats à l'examen professionnel.

L'ensemble des documents doit être transmis au format PDF.

4. CHOIX DES MODULES DE PRÉPARATION

Le candidat sélectionne librement le ou les modules correspondant à ses besoins de préparation.

Les modules proposés portent notamment sur :

- le contexte des concours et examens professionnels ;
- la constitution du dossier professionnel ;
- la connaissance de l'environnement territorial et culturel ;
- la préparation à l'entretien oral ;
- l'accompagnement individuel sous forme de coaching.

Le module relatif à l'accompagnement individuel ne peut être souscrit qu'en complément d'un autre module de formation.

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

Tarification

Les frais d'inscription sont déterminés en fonction des modules choisis par le candidat. Le montant correspondant est précisé dans le formulaire d'inscription ainsi que dans le devis transmis le cas échéant.

Modalités de règlement

Le règlement des frais de formation s'effectue exclusivement par virement bancaire.

À l'issue de la validation de l'inscription, l'IESM transmet au candidat :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) afin de procéder au règlement des frais relatifs au choix du ou des module(s) ;
- les références à mentionner lors du virement ;
- un récapitulatif des modules retenus et du montant dû.

Délai de paiement

Le règlement devra être effectué au plus tard cinq (5) jours calendaires avant le début du premier module auquel le candidat est inscrit.

L'inscription sera considérée comme définitivement validée après réception du règlement dans les délais impartis.

6. DEMANDE DE DEVIS

Les candidats souhaitant bénéficier d'une prise en charge financière ou obtenir un document préalable au financement de leur formation sont invités à en faire la demande en réponse à l'envoi des modalités de règlement présentées au paragraphe 5.

Pour ce faire, préciser en objet de votre courriel « *demande de devis* » et rappeler dans le corps du mail l'intitulé des modules choisis.

Le devis correspondant aux modules sélectionnés sera transmis par l'IESM dans les meilleurs délais.

7. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

L'inscription devient effective sous réserve :

- de la complétude du formulaire d'inscription ;
- de la transmission de l'ensemble des pièces justificatives demandées ;
- de l'acceptation des Conditions Générales de Vente ;
- du règlement des frais d'inscription dans les délais prévus.

Un accusé de réception de l'inscription administrative est adressé au candidat à l'adresse électronique renseignée lors de son inscription.

L'inscription est considérée comme totalement effective à l'issue du règlement des frais correspondants.

Les informations relatives à l'organisation des modules et, le cas échéant, les liens de connexion aux formations à distance seront transmis à cette même adresse.

8. CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 août 2026.

Pour chaque module, elles se clôturent sept (7) jours avant sa date de début. Aucune inscription ne pourra être acceptée au-delà de cette échéance.

Les candidats sont invités à anticiper leurs démarches afin de permettre le traitement administratif de leur dossier dans les meilleures conditions.

9. DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORMATIONS À DISTANCE

Pour les modules organisés en distanciel, le candidat doit disposer :

- d'un équipement informatique adapté ;
- d'une connexion internet stable ;
- d'une adresse électronique valide permettant la réception des informations de connexion.

La participation aux formations à distance implique que ces conditions techniques soient réunies.

10. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative à l'inscription ou au déroulement des formations, les candidats peuvent contacter :

Charlotte de PERETTI

Tél. : 04 42 60 43 43

Courriel : charlotte.deperetti@iesm.fr

Maëlys KRUUM

Tél. : 04 42 60 43 40

Courriel : maelys.kruum@iesm.fr

IESM

380 avenue Mozart

13100 Aix-en-Provence

EN BREF, LES INFORMATIONS ESSENTIELLES À RETENIR

1. Vérifier votre éligibilité

Avant toute inscription, assurez-vous de remplir les conditions d'accès correspondant à la voie choisie :

- Concours externe ;
- Concours interne ;
- Examen professionnel.

2. Préparer les pièces justificatives

Le dossier d'inscription doit être accompagné des documents justificatifs demandés et transmis au format PDF.

3. Sélectionner les modules de préparation

Choisissez, le ou les modules, correspondant(s) à vos besoins de formation.

4. Régler les frais d'inscription

Le règlement s'effectue exclusivement par virement bancaire.

Après validation du dossier, l'IESM transmet au candidat :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les références à mentionner lors du virement ;
- le montant correspondant aux modules sélectionnés.

5. Demander un devis si vous sollicitez une prise en charge auprès de votre employeur / collectivité / organisme financeur

Les candidats souhaitant bénéficier d'une prise en charge financière sont invités à en faire la demande en réponse à l'envoi des modalités de règlement.

6. Respecter le calendrier des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 août 2026.

Pour chaque module, elles se clôturent sept (7) jours avant la date de début.

Aucune inscription ne pourra être acceptée au-delà de cette échéance.

7. Consulter régulièrement sa messagerie électronique

L'ensemble des informations relatives à l'inscription, aux modalités d'organisation des formations ainsi qu'aux liens de connexion pour les modules à distance est transmis à l'adresse électronique renseignée lors de l'inscription.

CONTACTS :

Charlotte de PERETTI
Tél. : 04 42 60 43 43
Courriel :
charlotte.deperetti@iesm.fr

Maëlys KRUUM
Tél. : 04 42 60 43 40
Courriel :
maelys.kruum@iesm.fr